

CABINET GUIGARD VEYRET

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

16 Rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
Tél : 0475419898
Fax : 0475419897
valence@groupevingtsix.com



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

VILLAGES VIVANTS

13 Rue de l'Hôtel de Ville

26400 CREST

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Sommaire

Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de Résultat	4
Détail du Bilan	5
Détail du Compte de Résultat	9
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Balance générale	14
Annexe aux comptes annuels	19
Documents fiscaux	29
Registre des immobilisations	73

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>* CAPITAL SOUSCRIT NON APP</i>				
<i>* ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	55 404	28 400	27 003	33 871
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	98 500		98 500	98 500
Autres titres immobilisés	103 261		103 261	51 768
Prêts	1 303 200		1 303 200	1 303 200
Autres immobilisations financières	62 887		62 887	35 599
Total	1 623 251	28 400	1 594 851	1 522 938
<i>* ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks				
En cours de production de services				13 485
Créances				
Clients et comptes rattachés	47 140		47 140	69 793
Fournisseurs débiteurs	180		180	174
Personnel	1 066		1 066	
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 949		10 949	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 009		3 009	654
Autres créances	118 239		118 239	26 056
Divers				
Disponibilités	1 132 771		1 132 771	594 312
Charges constatés d'avance	311		311	2 726
Total	1 313 665		1 313 665	707 199
<i>* COMPTES DE REGULARISATI</i>				
Total				
TOTAL ACTIF	2 936 916	28 400	2 908 516	2 230 137

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	716 200	371 200
Réserve légale	10 338	2 459
Réserves statutaires ou contractuelles	58 582	13 935
Résultat de l'exercice	95 887	52 525
Total	881 007	440 120
* AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	1 847 300	1 518 300
Total	1 847 300	1 518 300
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total		
* DETTES		
Autres emprunts obligataires	53 662	34 215
Emprunts	10 947	22 473
Découverts et concours bancaires	350	
Emprunts et dettes financières diverses	20 000	30 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	466	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 443	10 136
Personnel	10 942	5 120
Organismes sociaux	22 763	18 742
Etat, Impôts sur les bénéfices		15 296
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	32 048	22 588
Autres dettes fiscales et sociales	1 257	1 859
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000	50
Autres dettes	331	1 239
Produits constatés d'avance		110 000
Total	180 209	271 717
TOTAL DU PASSIF	2 908 516	2 230 137

Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)
PRODUITS					
Production vendue	625 490	102,20	434 440	96,99	191 051
Production stockée	-13 485	-2,20	13 485	3,01	-26 970
Total Ventes & Production	612 005	100,00	447 925	100,00	164 081
Subventions d'exploitation	74 182	12,12	72 539	16,19	1 643
Autres produits	126 091	20,60	50 901	11,36	75 190
Total	812 279	132,72	571 365	127,56	240 914
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Total Consom.M/ses & Mat.					
Marge brute (+Subv.&Aut.Prod)	812 279	132,72	571 365	127,56	240 914
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATI					
Autres achats et charges externes	175 261	28,64	104 593	23,35	70 667
Impôts, taxes et versements assimilés	7 015	1,15	4 894	1,09	2 121
Salaires et Traitements	412 766	67,44	297 377	66,39	115 388
Charges sociales	122 842	20,07	87 087	19,44	35 755
Amortissements et provisions	11 010	1,80	8 417	1,88	2 592
Autres charges	2 415	0,39	16		2 399
Total	731 308	119,49	502 385	112,16	228 923
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 970	13,23	68 980	15,40	11 991
Produits financiers	32 907	5,38	13 442	3,00	19 465
Charges financières	19 655	3,21	14 378	3,21	5 277
Résultat financier	13 252	2,17	-936	-0,21	14 188
RESULTAT COURANT	94 222	15,40	68 043	15,19	26 179
Produits exceptionnels	6 768	1,11			6 768
Charges exceptionnelles			222	0,05	-222
Résultat exceptionnel	6 768	1,11	-222	-0,05	6 990
Impôts sur les bénéfices	5 103	0,83	15 296	3,41	-10 193
RESULTAT DE L'EXERCICE	95 887	15,67	52 525	11,73	43 362

Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>* CAPITAL SOUSCRIT NON APP</i>				
<i>* ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	55 403,65	28 400,18	27 003,47	33 870,92
21820000 - Matériel de transport	41 213,73		41 213,73	41 213,73
21830000 - Matériel de bureau et matériel i	14 189,92		14 189,92	10 047,75
28182000 - Amortissements Matériel de tra		21 268,20	-21 268,20	-13 025,45
28183000 - Amortissements Matériel de bu		7 131,98	-7 131,98	-4 365,11
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	98 500,20		98 500,20	98 500,20
26110000 - Parts sociales SCI	700,20		700,20	700,20
26120000 - Actions SCA VV	97 800,00		97 800,00	97 800,00
Autres titres immobilisés	103 260,50		103 260,50	51 767,75
27110000 - Autres titres immobilisés	103 260,50		103 260,50	51 767,75
Prêts	1 303 200,00		1 303 200,00	1 303 200,00
27480000 - BAO SCA Foncière Villages Vi	1 303 200,00		1 303 200,00	1 303 200,00
Autres immobilisations financières	62 887,12		62 887,12	35 599,29
27610000 - Créances diverses rattachées	19 500,00		19 500,00	19 500,00
27680000 - Intérêts courus sur autres créa	43 387,12		43 387,12	16 099,29
Total	1 623 251,47	28 400,18	1 594 851,29	1 522 938,16
<i>* ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks				
En cours de production de services				13 485,00
34100000 - Etudes en cours				13 485,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	47 140,44		47 140,44	69 792,52
41100000 - Clients	46 867,12		46 867,12	62 798,52
41810000 - Clients - factures à établir	273,32		273,32	6 994,00
Fournisseurs débiteurs	180,00		180,00	174,00
40980000 - Fournisseurs - RRR à obtenir	180,00		180,00	174,00
Personnel	1 065,63		1 065,63	
43710000 - Up Titres Restaurant	48,00		48,00	
43800000 - IJ CPAM (arrêts maladie)	255,92		255,92	
43870000 - Charges sociales - produits à r	761,71		761,71	
Etat, Impôts sur les bénéfiques	10 949,00		10 949,00	
44400000 - État Impôts sur les bénéfiques	10 949,00		10 949,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 008,75		3 008,75	653,50
44562000 - TVA déductible s/immobilisatio	0,36		0,36	
44566000 - T.V.A. sur autres biens et servi	1 367,68		1 367,68	
44586000 - TVA sur factures non parvenue	1 640,71		1 640,71	653,50
Autres créances	118 239,26		118 239,26	26 055,65
44170000 - Subventions d'exploitation	64 590,33		64 590,33	25 739,13
45140000 - CCA SCA FONCIERE SOLIDA	48,93		48,93	1,17

Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
45180000 - CCA SCI VV ALPES				315,35
45610000 - Sociétaires apports en capital	46 800,00		46 800,00	
46625000 - Titres participatifs à encaisser	6 800,00		6 800,00	
Divers				
Disponibilités	1 132 771,07		1 132 771,07	594 312,00
51120000 - Chèques à encaisser	11,42		11,42	
51200000 - CC Crédit Coop	292 807,82		292 807,82	526 625,41
51200001 - CC Crédit Coop COLLECTE	619 289,02		619 289,02	
51211000 - Livret Crédit Coop	40 528,56		40 528,56	40 223,53
51212000 - CC Banque Populaire	26 064,25		26 064,25	27 463,06
51214000 - CAT Crédit Coopératif 150k	150 000,00		150 000,00	
51870000 - Produits financiers à recevoir	4 005,00		4 005,00	
53000000 - Caisse	60,00		60,00	
53100000 - Caisse MASSIF CENTRAL	5,00		5,00	
Charges constatés d'avance	310,53		310,53	2 726,00
48600000 - Charges constatées d'avance	310,53		310,53	2 726,00
Total	1 313 664,68		1 313 664,68	707 198,67
* COMPTES DE REGULARISATI				
Total				
TOTAL ACTIF	2 936 916,15	28 400,18	2 908 515,97	2 230 136,83

Détail du Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	716 200,00	371 200,00
10100000 - Capital	716 200,00	371 200,00
Réserve légale	10 337,89	2 459,19
10610000 - Réserve légale	10 337,89	2 459,19
Réserves statutaires ou contractuelles	58 581,75	13 935,10
10630000 - Réserves statutaires ou contract.	58 581,75	13 935,10
Résultat de l'exercice	95 887,26	52 525,35
Total	881 006,90	440 119,64
* AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	1 847 300,00	1 518 300,00
16710000 - Émissions de titres participatifs	1 518 300,00	1 518 300,00
16711000 - Titres participatifs 2023	329 000,00	
Total	1 847 300,00	1 518 300,00
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total		
* DETTES		
Autres emprunts obligataires	53 661,51	34 214,56
16883100 - Intérêts courus / TP	53 661,51	34 214,56
Emprunts	10 946,93	22 472,90
16410000 - Emprunts / etbs de credit - C COOP		2 265,71
16420000 - Emprunts / etbs de credit. - IVDD		416,32
16430000 - Emprunts / etbs de credit - Initiat		1 180,00
16440000 - Emprunts / etbs de credit - PGE CCo	10 946,93	18 610,87
Découverts et concours bancaires	350,11	
51860000 - Frais bancaires à payer	350,11	
Emprunts et dettes financières diverses	20 000,00	30 000,00
16820000 - Avance FONDS REGIONAL UNI	20 000,00	30 000,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	466,19	
45120000 - CCA SCI VV DROME	197,05	
45170000 - CCA SCI VV VERCORS	269,14	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 443,24	10 135,77
40100000 - Fournisseurs	14 186,77	5 790,73
40200000 - Dettes exploitation diverses	2 400,01	
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	9 856,46	4 345,04
Personnel	10 942,17	5 120,01
42820000 - Dettes provisionnées pour congés à	10 942,17	5 120,01
Organismes sociaux	22 762,81	18 742,09
43100000 - Sécurité sociale	15 123,75	14 538,71
43702000 - CGRM Prévoyance supplémentaire	849,38	

Détail du Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
43720000 - Mutuelle Union du Commerce et des S	57,87	376,39
43730000 - HUMANIS Retraite	3 342,27	2 463,16
43820000 - Cotisations sociales sur congés à p	3 022,48	1 363,83
43860000 - Charges sociales - charges à payer	367,06	
Etat, Impôts sur les bénéfices		15 296,00
44400000 - État Impôts sur les bénéfices		15 296,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	32 048,40	22 588,40
44551000 - T.V.A. à décaisser	28 044,00	6 731,00
44562000 - TVA déductible s/immobilisations		4 071,57
44566000 - T.V.A. sur autres biens et services		154,04
44571000 - T.V.A. collectée	3 958,85	10 466,12
44587000 - TVA sur factures à établir	45,55	1 165,67
Autres dettes fiscales et sociales	1 256,51	1 858,58
44210000 - Prélèvements à la source (I.R.)	615,53	399,38
44860000 - Charges fiscales à payer	369,96	1 035,00
44862000 - Taxe apprentissage libératoire	271,02	424,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000,00	50,00
27900000 - Versemt. rest.à effect.s/tit.imm.NL	1 000,00	50,00
Autres dettes	331,20	1 238,88
46710000 - Collectif divers - cptes débiteurs	331,20	1 238,88
Produits constatés d'avance		110 000,00
48700000 - Produits constatés d'avance		110 000,00
Total	180 209,07	271 717,19
TOTAL DU PASSIF	2 908 515,97	2 230 136,83

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	625 490,43	102,20	434 439,91	96,99	191 050,52	43,98
70610000 - Formation	2 100,00	0,34	25 688,88	5,74	-23 588,88	-91,83
70610001 - Formation sans TVA	33 538,48	5,48	18 564,80	4,14	14 973,68	80,66
70620000 - Conseil & accompagnement C	103 694,15	16,94	98 950,00	22,09	4 744,15	4,79
70630000 - Conseil & accompagnement P	23 398,84	3,82	16 656,98	3,72	6 741,86	40,47
70640000 - Ingénierie immobilière SCI VV	269 274,84	44,00	177 576,25	39,64	91 698,59	51,64
70640001 - Ingénierie SCA VV	120 516,00	19,69	90 253,00	20,15	30 263,00	33,53
70640003 - Ingénierie immobilière Extérieu	56 603,12	9,25	6 750,00	1,51	49 853,12	738,56
70640004 - Gestion locative SCI VV	12 065,00	1,97			12 065,00	
70640005 - Gestion admin SCI	2 500,00	0,41			2 500,00	
70680000 - Autres prestations de services	1 800,00	0,29			1 800,00	
Production stockée	-13 485,00	-2,20	13 485,00	3,01	-26 970,00	-200,00
71341000 - Variation des Etudes en cours	-13 485,00	-2,20	13 485,00	3,01	-26 970,00	-200,00
Total Ventes & Production	612 005,43	100,00	447 924,91	100,00	164 080,52	36,63
Subventions d'exploitation	74 181,96	12,12	72 539,13	16,19	1 642,83	2,26
74000000 - Subventions d'exploitation	74 181,96	12,12	72 539,13	16,19	1 642,83	2,26
Autres produits	126 091,27	20,60	50 901,08	11,36	75 190,19	147,72
75800000 - Produits divers de gestion cour	77,17	0,01	183,13	0,04	-105,96	-57,86
75820000 - Mécénat pers. morales	113 000,00	18,46	50 000,00	11,16	63 000,00	126,00
79100000 - Transfert de charges d'exploitat			174,35	0,04	-174,35	-100,00
79100001 - Indemnités journalières	490,93	0,08			490,93	
79110000 - Remboursement divers	7 532,57	1,23	543,60	0,12	6 988,97	NS
79110001 - Remboursements soumis à Tv	831,25	0,14			831,25	
79115000 - Avantage en nature	4 159,35	0,68			4 159,35	
Total	812 278,66	132,72	571 365,12	127,56	240 913,54	42,16
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Total Consom.M/ses & Mat.						
Marge brute (+Subv.&Aut.Prod)	812 278,66	132,72	571 365,12	127,56	240 913,54	42,16
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATI						
Autres achats et charges externes	175 260,74	28,64	104 593,30	23,35	70 667,44	67,56
60400000 - Etudes et prestations	35 353,98	5,78	1 380,00	0,31	33 973,98	NS
60400001 - Etudes et prestations AOUSTE	21 602,95	3,53	24 519,28	5,47	-2 916,33	-11,89
60610000 - Fournitures non stockables			2 366,19	0,53	-2 366,19	-100,00
60611000 - Fournitures électricité	812,02	0,13			812,02	
60612000 - Fournitures eau	223,29	0,04			223,29	
60613000 - Fournitures gaz	1 484,00	0,24			1 484,00	
60630000 - Fournitures alimentaires & mén	855,66	0,14	547,24	0,12	308,42	56,36
60640000 - Fournitures administratives	296,43	0,05	763,31	0,17	-466,88	-61,17
60680000 - Autres mat et fournitures	2 247,91	0,37	6 631,92	1,48	-4 384,01	-66,10
61300000 - Locations (salles, matériel)	125,00	0,02	1 349,70	0,30	-1 224,70	-90,74
61310000 - Abonnements IT	762,54	0,12	695,92	0,16	66,62	9,57
61310001 - Abonnement IT Letsco	710,00	0,12	600,00	0,13	110,00	18,33
61310002 - Abonnement IT CoopHub	1 947,38	0,32			1 947,38	
61310003 - Abonnement Zoom	177,88	0,03			177,88	

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
61310004 - Abonnement Brevé (envoi mail)	187,98	0,03			187,98	
61320000 - Locations immobilières (bureau)	14 400,00	2,35	14 400,00	3,21		
61330000 - MC Locations immobilières (bu)	3 400,00	0,56	1 300,00	0,29	2 100,00	161,54
61350000 - Abonnement logiciels	528,00	0,09	528,00	0,12		
61400000 - Charges locatives & copropriété	1 400,00	0,23	1 241,00	0,28	159,00	12,81
61520000 - Entretien immobilier	1 652,92	0,27	1 830,02	0,41	-177,10	-9,68
61550000 - Entretien sur biens mobiliers	1 449,87	0,24	1 769,85	0,40	-319,98	-18,08
61550001 - MC Entretien sur biens mobilier	514,00	0,08	407,60	0,09	106,40	26,10
61560000 - Maintenance	265,90	0,04	161,42	0,04	104,48	64,73
61600000 - Primes d'assurances	2 878,97	0,47	2 114,81	0,47	764,16	36,13
61830000 - Documentation technique	145,98	0,02	263,13	0,06	-117,15	-44,52
61850000 - Séminaires équipe VIVI	3 244,85	0,53	1 159,62	0,26	2 085,23	179,82
62223000 - Commissions sur levée de fond			2 800,00	0,63	-2 800,00	-100,00
62260000 - Honoraires comptables	4 876,00	0,80	5 363,60	1,20	-487,60	-9,09
62261000 - Honoraires juridiques	2 875,00	0,47			2 875,00	
62264000 - Honoraires mission sociale	3 805,88	0,62	2 925,60	0,65	880,28	30,09
62265000 - Honoraires CAC	3 800,00	0,62			3 800,00	
62270000 - Frais d'actes et de contentieux	1 735,46	0,28	48,92	0,01	1 686,54	NS
62280000 - Honoraires autres	1 140,00	0,19			1 140,00	
62300001 - Communication - graphisme, a	10 355,01	1,69	320,00	0,07	10 035,01	NS
62300002 - Communication - impressions	1 305,38	0,21	499,13	0,11	806,25	161,53
62300003 - Communication - réseaux socia	150,00	0,02			150,00	
62300004 - Communication - autres prestat	1 945,00	0,32			1 945,00	
62300005 - Communication - autres	4 810,40	0,79	80,07	0,02	4 730,33	NS
62380000 - Divers - dons courants	200,00	0,03			200,00	
62500001 - Déplacements - repas	4 090,43	0,67	2 417,97	0,54	1 672,46	69,17
62500002 - Déplacements - hébergement	1 646,87	0,27	1 571,43	0,35	75,44	4,80
62500003 - Déplacements - transports	8 119,38	1,33	5 084,26	1,14	3 035,12	59,70
62520000 - Déplacements - essence voiture	2 913,45	0,48	2 173,12	0,49	740,33	34,07
62521000 - Déplacements CA	338,44	0,06			338,44	
62530001 - MC Déplacements - repas	866,48	0,14	502,54	0,11	363,94	72,42
62530002 - MC Déplacements - hébergem	1 571,09	0,26	1 673,81	0,37	-102,72	-6,14
62530003 - MC Déplacements - transports	1 529,23	0,25	4 610,47	1,03	-3 081,24	-66,83
62540000 - MC Déplacements - essence v	1 608,11	0,26	685,04	0,15	923,07	134,75
62550000 - Animation Vie Coopérative	1 882,55	0,31	1 143,80	0,26	738,75	64,59
62570000 - Gouvernance Vie Coop	1 807,88	0,30	3 580,42	0,80	-1 772,54	-49,51
62600000 - Frais postaux	223,30	0,04	137,62	0,03	85,68	62,26
62610000 - Frais de télécommunication	1 069,79	0,17	976,76	0,22	93,03	9,52
62700000 - Services bancaires et assimilés	1 847,86	0,30	921,70	0,21	926,16	100,48
62780000 - Frais s/mvts financiers levée fo	937,74	0,15			937,74	
62810000 - Adhésions, cotisations partenai	3 508,50	0,57	2 591,00	0,58	917,50	35,41
62820000 - Formation des salariés	7 520,00	1,23	400,00	0,09	7 120,00	NS
62820001 - Frais divers	114,00	0,02	57,03	0,01	56,97	99,89
Impôts, taxes et versements assimilés	7 015,18	1,15	4 893,87	1,09	2 121,31	43,35
63120000 - Taxe d'apprentissage	1 874,33	0,31	1 898,75	0,42	-24,42	-1,29
63330000 - Formation professionnelle conti	2 305,10	0,38	1 731,36	0,39	573,74	33,14
63514000 - Taxe sur les véhicules de socié	1 523,00	0,25	1 035,00	0,23	488,00	47,15
63520000 - TVA non récupérables	1 312,75	0,21			1 312,75	
63540000 - Droits d'enregistrements			228,76	0,05	-228,76	-100,00
Salaires et Traitements	412 765,55	67,44	297 377,38	66,39	115 388,17	38,80
64100000 - Salaires bruts	369 960,06	60,45	279 261,53	62,35	90 698,53	32,48

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
64115000 - Avant en nature (assurance ch	4 159,35	0,68			4 159,35	
64121000 - Var. prov. congés payés	5 822,16	0,95	3 998,14	0,89	1 824,02	45,62
64130000 - Primes et gratifications	24 850,04	4,06	10 135,83	2,26	14 714,21	145,17
64140000 - Indemnités frais entreprise	6 478,02	1,06	3 561,00	0,79	2 917,02	81,92
64141000 - Indemnité et avantages divers			420,88	0,09	-420,88	-100,00
64143000 - Indemnité de rupture conventio	1 495,92	0,24			1 495,92	
Charges sociales	122 842,25	20,07	87 087,37	19,44	35 754,88	41,06
64510000 - Cotisations à l'URSSAF	87 576,05	14,31	63 203,96	14,11	24 372,09	38,56
64511000 - Urssaf - forfait social	367,06	0,06			367,06	
64520000 - Cotisations aux mutuelles	3 510,48	0,57	3 318,77	0,74	191,71	5,78
64530000 - Cotisations retraite et prévoyan	19 827,02	3,24	13 747,85	3,07	6 079,17	44,22
64541000 - Perte d'emploi du dirigeant	4 159,39	0,68			4 159,39	
64750000 - Médecine du travail et pharmac	1 330,00	0,22	1 017,17	0,23	312,83	30,75
64780000 - Tickets restaurants	4 413,60	0,72	3 585,60	0,80	828,00	23,09
64800000 - Autres charges de personnel (b			1 100,00	0,25	-1 100,00	-100,00
64820000 - Var. cotis. / prov. congés payés	1 658,65	0,27	1 114,02	0,25	544,63	48,89
Amortissements et provisions	11 009,62	1,80	8 417,37	1,88	2 592,25	30,80
68112000 - Dotations aux amortissements	11 009,62	1,80	8 417,37	1,88	2 592,25	30,80
Autres charges	2 415,09	0,39	16,13		2 398,96	NS
65300000 - Jetons de présence administrat	2 400,01	0,39			2 400,01	
65800000 - Charges diverses de gestion co	15,08		16,13		-1,05	-6,51
Total	731 308,43	119,49	502 385,42	112,16	228 923,01	45,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 970,23	13,23	68 979,70	15,40	11 990,53	17,38
Produits financiers	32 906,71	5,38	13 441,73	3,00	19 464,98	144,81
76170000 - Revenus des CC Associés	390,00	0,06	390,00	0,09		
76380000 - Revenus des créances SCA V	27 287,83	4,46	13 021,26	2,91	14 266,57	109,56
76800000 - Autres produits financiers	5 228,88	0,85	30,47	0,01	5 198,41	NS
Charges financières	19 654,98	3,21	14 378,08	3,21	5 276,90	36,70
66116000 - Intérêts des emprunts bancaire	208,03	0,03	312,08	0,07	-104,05	-33,34
66161000 - Intérêts des titres participatifs	19 446,95	3,18	14 066,00	3,14	5 380,95	38,26
Résultat financier	13 251,73	2,17	-936,35	-0,21	14 188,08	NS
RESULTAT COURANT	94 221,96	15,40	68 043,35	15,19	26 178,61	38,47
Produits exceptionnels	6 768,30	1,11			6 768,30	
77180000 - Autres produits except. de gesti	6 768,30	1,11			6 768,30	
Charges exceptionnelles			222,00	0,05	-222,00	-100,00
67180000 - Autres charges except. de gesti			222,00	0,05	-222,00	-100,00
Résultat exceptionnel	6 768,30	1,11	-222,00	-0,05	6 990,30	NS
Impôts sur les bénéfices	5 103,00	0,83	15 296,00	3,41	-10 193,00	-66,64
69500000 - Impôts sur les bénéfices	10 267,00	1,68	15 296,00	3,41	-5 029,00	-32,88
69950000 - Crédit d'impôt recherche	-4 802,00	-0,78			-4 802,00	
69960000 - Crédit d'impôt formation	-242,00	-0,04			-242,00	
69983000 - Crédit impôt Mécénat	-120,00	-0,02			-120,00	

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	95 887,26	15,67	52 525,35	11,73	43 361,91	82,55

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)
VENTES & PRODUCTION H.T.	612 005	100,00	447 925	100,00	164 081
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue	625 490	102,20	434 440	96,99	191 051
Production stockée	-13 485	-2,20	13 485	3,01	-26 970
Production de l'exercice	612 005	100,00	447 925	100,00	164 081
Sous-Traitance directe	56 957	9,31	25 899	5,78	31 058
Total Conso. Matière et sous-traitance	56 957	9,31	25 899	5,78	31 058
MARGE BRUTE GLOBALE	555 049	90,69	422 026	94,22	133 023
Autres achats et charges externes	118 304	19,33	78 694	17,57	39 610
VALEUR AJOUTEE	436 745	71,36	343 332	76,65	93 413
Subventions d'exploitation	74 182	12,12	72 539	16,19	1 643
Impôts, taxes et versements assimilés	7 015	1,15	4 894	1,09	2 121
Charges de personnel	535 608	87,52	384 465	85,83	151 143
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-31 696	-5,18	26 512	5,92	-58 208
Reprises s/ charges et Transferts	13 014	2,13	718	0,16	12 296
Autres produits	113 077	18,48	50 183	11,20	62 894
Dotations aux amortissements et provision	11 010	1,80	8 417	1,88	2 592
Autres charges	2 415	0,39	16		2 399
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 970	13,23	68 980	15,40	11 991
Produits financiers	32 907	5,38	13 442	3,00	19 465
Charges financières	19 655	3,21	14 378	3,21	5 277
Résultat financier	13 252	2,17	-936	-0,21	14 188
RESULTAT COURANT AVANT IMP	94 222	15,40	68 043	15,19	26 179
Produits exceptionnels	6 768	1,11			6 768
Charges exceptionnelles			222	0,05	-222
Résultat exceptionnel	6 768	1,11	-222	-0,05	6 990
Impôts sur les bénéfices	10 267	1,68	15 296	3,41	-5 029
Crédit impôt recherche	4 802	0,78			4 802
Crédit impôt	362	0,06			362
RESULTAT DE L'EXERCICE	95 887	15,67	52 525	11,73	43 362

Balance générale

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2023 au 31/12/2023		Solde du 01/01/2022 au 31/12/2022	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
10100000	Capital		716 200,00		371 200,00
10610000	Réserve légale		10 337,89		2 459,19
10630000	Réserves statutaires ou contract.		58 581,75		13 935,10
12000000	Bénéfice				
16410000	Emprunts / etbs de credit - C COOP				2 265,71
16420000	Emprunts / etbs de credit. - IVDD				416,32
16430000	Emprunts / etbs de credit - Initiat				1 180,00
16440000	Emprunts / etbs de credit - PGE CCo		10 946,93		18 610,87
16710000	Émissions de titres participatifs		1 518 300,00		1 518 300,00
16711000	Titres participatifs 2023		329 000,00		
16820000	Avance FONDS REGIONAL UNI		20 000,00		30 000,00
16883100	Intérêts courus / TP		53 661,51		34 214,56
21820000	Matériel de transport	41 213,73		41 213,73	
21830000	Matériel de bureau et matériel info	14 189,92		10 047,75	
26110000	Parts sociales SCI	700,20		700,20	
26120000	Actions SCA VV	97 800,00		97 800,00	
27110000	Autres titres immobilisés	103 260,50		51 767,75	
27480000	BAO SCA Foncière Villages Vivants	1 303 200,00		1 303 200,00	
27610000	Créances diverses rattachées	19 500,00		19 500,00	
27680000	Intérêts courus sur autres créances	43 387,12		16 099,29	
27900000	Versemt. rest.à effect.s/tit.imm.NL		1 000,00		50,00
28182000	Amortissements Matériel de transpor		21 268,20		13 025,45
28183000	Amortissements Matériel de bureau e		7 131,98		4 365,11
34100000	Etudes en cours			13 485,00	
40100000	Fournisseurs		14 186,77		5 790,73
40200000	Dettes exploitation diverses		2 400,01		
40400000	Fournisseurs d'immobilisation				
40810000	Fournisseurs - fact. non parvenues		9 856,46		4 345,04
40980000	Fournisseurs - RRR à obtenir	180,00		174,00	
41100000	Clients	46 867,12		62 798,52	
41810000	Clients - factures à établir	273,32		6 994,00	
42100000	Personnel Rémunérations dues				
42820000	Dettes provisionnées pour congés à		10 942,17		5 120,01
42870100	Activité Partielle				
43100000	Sécurité sociale		15 123,75		14 538,71
43702000	CGRM Prévoyance supplémentaire		849,38		
43710000	Up Titres Restaurant	48,00			
43720000	Mutuelle Union du Commerce et des S		57,87		376,39
43730000	HUMANIS Retraite		3 342,27		2 463,16
43800000	IJ CPAM (arrêts maladie)	255,92			
43820000	Cotisations sociales sur congés à p		3 022,48		1 363,83
43860000	Charges sociales - charges à payer		367,06		
43870000	Charges sociales - produits à recev	761,71			
44170000	Subventions d'exploitation	64 590,33		25 739,13	
44210000	Prélèvements à la source (I.R.)		615,53		399,38
44400000	État Impôts sur les bénéfices	10 949,00			15 296,00
44551000	T.V.A. à décaisser		28 044,00		6 731,00
44562000	TVA déductible s/immobilisations	0,36			4 071,57
44566000	T.V.A. sur autres biens et services	1 367,68			154,04
44567000	Crédit de TVA à reporter				

Balance générale

Balance générale

VILLAGES VIVANTS

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2023 au 31/12/2023		Solde du 01/01/2022 au 31/12/2022	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571000	T.V.A. collectée		3 958,85		10 466,12
44581000	Acompte TVA				
44586000	TVA sur factures non parvenues	1 640,71		653,50	
44587000	TVA sur factures à établir		45,55		1 165,67
44713000	Uniformation				
44860000	Charges fiscales à payer		369,96		1 035,00
44862000	Taxe apprentissage libératoire		271,02		424,20
44863000	Formation continue				
45110000	CCA VVBOFFRES				
45120000	CCA SCI VV DROME		197,05		
45140000	CCA SCA FONCIERE SOLIDAIRE VV	48,93		1,17	
45150000	C/C SCI DROME ROYANS				
45160000	CCA SCI VV Territoire SE				
45170000	CCA SCI VV VERCORS		269,14		
45180000	CCA SCI VV ALPES			315,35	
45190000	C/C SCI VV FLORAC				
45200000	Avance Association Vivi				
45580000	Associés - intérêts courus				
45610000	Sociétaires apports en capital	46 800,00			
46625000	Titres participatifs à encaisser	6 800,00			
46700000	Débiteurs et créditeurs divers				
46710000	Collectif divers - cptes débiteurs		331,20		1 238,88
46730000	Capital à rembourser				
47100000	Compte général d'attente				
48600000	Charges constatées d'avance	310,53		2 726,00	
48700000	Produits constatés d'avance				110 000,00
51120000	Chèques à encaisser	11,42			
51200000	CC Crédit Coop	292 807,82		526 625,41	
51200001	CC Crédit Coop COLLECTE	619 289,02			
51211000	Livret Crédit Coop	40 528,56		40 223,53	
51212000	CC Banque Populaire	26 064,25		27 463,06	
51214000	CAT Crédit Coopératif 150k	150 000,00			
51860000	Frais bancaires à payer		350,11		
51870000	Produits financiers à recevoir	4 005,00			
53000000	Caisse	60,00			
53100000	Caisse MASSIF CENTRAL	5,00			
60400000	Etudes et prestations	35 353,98		1 380,00	
60400001	Etudes et prestations AOUSTE	21 602,95		24 519,28	
60610000	Fournitures non stockables			2 366,19	
60611000	Fournitures électricité	812,02			
60612000	Fournitures eau	223,29			
60613000	Fournitures gaz	1 484,00			
60630000	Fournitures alimentaires & ménage	855,66		547,24	
60640000	Fournitures administratives	296,43		763,31	
60680000	Autres mat et fournitures	2 247,91		6 631,92	
61300000	Locations (salles, matériel)	125,00		1 349,70	
61310000	Abonnements IT	762,54		695,92	
61310001	Abonnement IT Letsco	710,00		600,00	
61310002	Abonnement IT CoopHub	1 947,38			
61310003	Abonnement Zoom	177,88			

Balance générale

Balance générale

VILLAGES VIVANTS

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2023 au 31/12/2023		Solde du 01/01/2022 au 31/12/2022	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
61310004	Abonnement Brevo (envoi mails)		187,98		
61320000	Locations immobilières (bureau)	14 400,00		14 400,00	
61330000	MC Locations immobilières (bureau)	3 400,00		1 300,00	
61350000	Abonnement logiciels		528,00		528,00
61400000	Charges locatives & copropriété	1 400,00		1 241,00	
61520000	Entretien immobilier	1 652,92		1 830,02	
61550000	Entretien sur biens mobiliers	1 449,87		1 769,85	
61550001	MC Entretien sur biens mobiliers		514,00		407,60
61560000	Maintenance		265,90		161,42
61600000	Primes d'assurances	2 878,97		2 114,81	
61830000	Documentation technique		145,98		263,13
61850000	Séminaires équipe VIVI	3 244,85		1 159,62	
62223000	Commissions sur levée de fonds			2 800,00	
62260000	Honoraires comptables	4 876,00		5 363,60	
62261000	Honoraires juridiques	2 875,00			
62264000	Honoraires mission sociale	3 805,88		2 925,60	
62265000	Honoraires CAC	3 800,00			
62270000	Frais d'actes et de contentieux	1 735,46			48,92
62280000	Honoraires autres	1 140,00			
62300001	Communication - graphisme, audiovis	10 355,01			320,00
62300002	Communication - impressions	1 305,38			499,13
62300003	Communication - réseaux sociaux	150,00			
62300004	Communication - autres prestations	1 945,00			
62300005	Communication - autres	4 810,40			80,07
62380000	Divers - dons courants		200,00		
62500001	Déplacements - repas	4 090,43		2 417,97	
62500002	Déplacements - hébergement	1 646,87		1 571,43	
62500003	Déplacements - transports	8 119,38		5 084,26	
62520000	Déplacements - essence voitures VV	2 913,45		2 173,12	
62521000	Déplacements CA	338,44			
62530001	MC Déplacements - repas		866,48		502,54
62530002	MC Déplacements - hébergement	1 571,09		1 673,81	
62530003	MC Déplacements - transports	1 529,23		4 610,47	
62540000	MC Déplacements - essence voit. VV	1 608,11		685,04	
62550000	Animation Vie Coopérative	1 882,55		1 143,80	
62570000	Gouvernance Vie Coop	1 807,88		3 580,42	
62600000	Frais postaux		223,30		137,62
62610000	Frais de télécommunication		1 069,79		976,76
62700000	Services bancaires et assimilés	1 847,86		921,70	
62720000	Commissions et frais sur émission d				
62780000	Frais s/mvts financiers levée fonds		937,74		
62810000	Adhésions, cotisations partenaires	3 508,50		2 591,00	
62820000	Formation des salariés	7 520,00		400,00	
62820001	Frais divers		114,00		57,03
63120000	Taxe d'apprentissage	1 874,33		1 898,75	
63330000	Formation professionnelle continue	2 305,10		1 731,36	
63514000	Taxe sur les véhicules de sociétés	1 523,00		1 035,00	
63520000	TVA non récupérables	1 312,75			
63540000	Droits d'enregistrements			228,76	
64100000	Salaires bruts	369 960,06		279 261,53	

Balance générale

Balance générale

VILLAGES VIVANTS

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2023 au 31/12/2023		Solde du 01/01/2022 au 31/12/2022	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
64115000	Avant en nature (assurance chômage)	4 159,35			
64121000	Var. prov. congés payés	5 822,16		3 998,14	
64130000	Primes et gratifications	24 850,04		10 135,83	
64140000	Indemnités frais entreprise	6 478,02		3 561,00	
64141000	Indemnité et avantages divers			420,88	
64143000	Indemnité de rupture conventionnell	1 495,92			
64510000	Cotisations à l'URSSAF	87 576,05		63 203,96	
64511000	Urssaf - forfait social	367,06			
64520000	Cotisations aux mutuelles	3 510,48		3 318,77	
64530000	Cotisations retraite et prévoyance	19 827,02		13 747,85	
64541000	Perte d'emploi du dirigeant	4 159,39			
64750000	Médecine du travail et pharmacie	1 330,00		1 017,17	
64780000	Tickets restaurants	4 413,60		3 585,60	
64800000	Autres charges de personnel (bons)			1 100,00	
64820000	Var. cotis. / prov. congés payés	1 658,65		1 114,02	
65300000	Jetons de présence administrateurs	2 400,01			
65800000	Charges diverses de gestion courant	15,08		16,13	
66116000	Intérêts des emprunts bancaires	208,03		312,08	
66161000	Intérêts des titres participatifs	19 446,95		14 066,00	
67180000	Autres charges except. de gestion			222,00	
68112000	Dotations aux amortissements sur Im	11 009,62		8 417,37	
69500000	Impôts sur les bénéfices	10 267,00		15 296,00	
69950000	Crédit d'impôt recherche		4 802,00		
69960000	Crédit d'impôt formation		242,00		
69983000	Crédit impôt Mécnat		120,00		
70610000	Formation		2 100,00		25 688,88
70610001	Formation sans TVA		33 538,48		18 564,80
70620000	Conseil & accompagnement COLLECTIVI		103 694,15		98 950,00
70630000	Conseil & accompagnement PROJETS		23 398,84		16 656,98
70640000	Ingénierie immobilière SCI VV		269 274,84		177 576,25
70640001	Ingénierie SCA VV		120 516,00		90 253,00
70640003	Ingénierie immobilière Extérieure		56 603,12		6 750,00
70640004	Gestion locative SCI VV		12 065,00		
70640005	Gestion admin SCI		2 500,00		
70680000	Autres prestations de services		1 800,00		
71341000	Variation des Etudes en cours	13 485,00			13 485,00
74000000	Subventions d'exploitation		74 181,96		72 539,13
75800000	Produits divers de gestion courante		77,17		183,13
75820000	Mécénat pers. morales		113 000,00		50 000,00
76150000	Revenus des CCA des SCI				
76170000	Revenus des CC Associés		390,00		390,00
76380000	Revenus des créances SCA VV		27 287,83		13 021,26
76800000	Autres produits financiers		5 228,88		30,47
77180000	Autres produits except. de gestion		6 768,30		
79100000	Transfert de charges d'exploitation				174,35
79100001	Indemnités journalières		490,93		
79110000	Remboursement divers		7 532,57		543,60
79110001	Remboursements soumis à Tva		831,25		
79115000	Avantage en nature		4 159,35		

Balance générale

Balance générale

VILLAGES VIVANTS

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2023 au 31/12/2023		Solde du 01/01/2022 au 31/12/2022	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	3 711 631,56	3 711 631,56	2 779 808,89	2 779 808,89

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VILLAGES VIVANTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 908 516 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 95 887 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	41 214			41 214
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 048	4 142		14 190
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	51 261	4 142		55 404
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	98 500			98 500
- Autres titres immobilisés	51 768	52 005	512	103 261
- Prêts et autres immobilisations financières	1 338 799	27 288		1 366 087
Immobilisations financières	1 489 067	79 293	512	1 567 848
ACTIF IMMOBILISE	1 540 329	83 435	512	1 623 251

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	13 025	8 243		21 268
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 365	2 767		7 132
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 391	11 010		28 400
ACTIF IMMOBILISE	17 391	11 010		28 400

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 546 981 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 303 200	593 200	710 000
Autres	62 887		62 887
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	47 140	47 140	
Autres	133 443	133 443	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	311	311	
Total	1 546 981	774 094	772 887
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus sur créances immobilisées	43 387
Clients - factures à établir	273
Fournisseurs - RRR à obtenir	180
Charges sociales - produits à recev	762
Produits financiers à recevoir sur CAT	4 005
Total	48 607

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 716 200,00 euros décomposé en 7 162 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 712	100,00
Titres émis pendant l'exercice	3 500	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice	50	100,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 162	100,00

L'assemblée générale du 4 avril 2023 a décidé de porter la valeur unitaire de la part sociale à 100 € au lieu de 200 €.

La diminution de la valeur nominale a été compensée par l'attribution à chaque associé de deux parts sociales de 100 € pour une part ancienne de 200 €.

La société a été transformée en SCIC SA par la même AG. Les parts sociales sont donc devenues des actions.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 180 209 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	53 662	53 662		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	350	350		
- à plus de 1 an à l'origine	10 947	7 716	3 231	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	20 000	10 000	10 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 443	26 443		
Dettes fiscales et sociales	67 010	67 010		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000	1 000		
Autres dettes (**)	797	797		
Produits constatés d'avance				
Total	180 209	166 978	13 231	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 525			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 856
Intérêts courus / TP	53 662
Frais bancaires à payer	350
Dettes provisionnées pour congés à payer	10 942
Cotisations sociales sur congés à payer	3 022
Charges sociales - charges à payer	367
Charges fiscales à payer	370
Taxe apprentissage libératoire	271
Total	78 841

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges externes	311		
Total	311		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Crédit coopératif - Prêt garanti par l'Etat	23 000
Crédit coopératif prêt 15 k€ - Garantie France Active à hauteur 50%	7 500
Avals et cautions	30 500
Autres engagements reçus	
Total	30 500
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Documents fiscaux

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 13 Rue de l'Hôtel de Ville 26400 CREST		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 4 1 5 8 3 1 6 4 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 400	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	98 500	
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE	103 260		
Prêts		BF	BG	1 303 200		
Autres immobilisations financières*		BH	BI	62 887		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 623 251	28 400	1 594 851
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	47 140	
		Autres créances (3)	BZ	CA	133 442	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	1 132 771		1 132 771
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	310		310
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 313 664		1 313 664
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA	2 936 916	28 400
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	593 200	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	716 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 337	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	58 581	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 887	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	881 006	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	1 847 300	
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	1 847 300	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	53 661	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 297	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	20 466	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 443	
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 009	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 000	
Autres dettes	EA	331		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	180 209	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 908 515	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	166 978		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	350		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	625 490	FH	FI	625 490
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	625 490	FK	FL	625 490
	Production stockée*				FM	(13 485)
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	74 181
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	13 014
	Autres produits (1) (11)				FQ	113 077
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	175 260
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 015
	Salaires et traitements*				FY	412 765
	Charges sociales (10)				FZ	122 842
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*			GA	11 009
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	2 415	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	731 308
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	80 970
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	390
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	32 516
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	32 906
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	19 654
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	19 654
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	13 251
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	94 221

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 768	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 768	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 768	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 103	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	851 953	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	756 066	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	95 887	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 014	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 768		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA VILLAGES VIVANTS										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN	KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW	KX				
	Matériel de transport*					KY	41 213	KZ	LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	10 047	LC	LD 4 142			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes						LK	LL	LM			
	TOTAL III						LN	51 261	LO	LP 4 142		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G	8M	8T		
Autres participations						8U	98 500	8V	8W			
Autres titres immobilisés						IP	51 767	IR	IS 52 004			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	1 338 799	IU	IV 27 287			
TOTAL IV						LQ	1 489 067	LR	LS 79 292			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 540 328	0H	0J 83 434			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	C0	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS	MG	MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML		
	Inst. gales., agencets, aménagements divers					IU	MM	MN	MO			
	Matériel de transport					IV	MP	41 213	MQ	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	MS	14 189	MT	MU		
	Emballages récupérables et divers *					IX	MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes						NC	ND	NE	NF			
TOTAL III						IY	NG	NH	55 403	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	0U	M7	0W		
	Autres participations						I0	0X	0Y	98 500	0Z	
	Autres titres immobilisés						II	2B	103 260	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E	1 366 087	2F	2G	
	TOTAL IV						I3	NJ	512	NK	1 567 847 2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	0K	512	0L	1 623 251 0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2024
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN				
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ				
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH				
TOTAL I	RK	RM	RN	RO				
Terrains	PI	PJ	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY			
	Autres	PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	QH	13 025	QI	8 242	QJ	21 268	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 365	QM	2 766	QN	7 131	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		
TOTAL II	QU	17 390	11 009	QV	28 400	QW	28 400	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	17 390	11 009	ØP	ØQ	ØR	ØQ	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations			SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA VILLAGES VIVANTS</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut				
				A 1 an au plus				
				A plus d'un an				
				A plus d'un an				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	1 303 200	UR	593 200	US	710 000	
	Autres immobilisations financières	UT	62 887	UV		UW	62 887	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	47 140		47 140			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 065		1 065			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 949		10 949		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 008		3 008		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	64 590		64 590		
	Groupe et associés (2)	VC	46 848		46 848			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 980		6 980			
	Charges constatées d'avance	VS	310		310			
	TOTAUX		VT	1 546 980	VU	774 093	VV	772 887
	RENVOS	(1) Montant des	VD					
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	53 661		53 661			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	350		350			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 946		7 716		3 230	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	20 000		10 000		10 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 443		26 443			
Personnel et comptes rattachés		8C	10 942		10 942			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 762		22 762			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	32 048		32 048			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 256		1 256			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 000		1 000			
Groupe et associés (2)		VI	466		466			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	331		331			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	180 209	VZ	166 978		13 230	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 525	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	95 887
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	5 103
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
			WL		L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	200
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	102 713
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
			- imposées au taux de 0 %				WH
			- imposées au taux de 19%				WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
	Majoration d'amortissement*						XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies E)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
				bénéfice (I moins II)	XI	58 066	
				déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	58 066
						XO	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	13 964
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
DGFIP N° 2058-C 2024

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA VILLAGES VIVANTS						Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	7 878
						- Autres réserves	ZD	44 646
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	52 525		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	ØF	52 525		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	52 525
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	56 956
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	23 638
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	18 232
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	76 432
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	175 260
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	7 015	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 015	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	119 677
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	21 889
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	378 673
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP				— Filiales et participations; (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL		
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO		
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	Parts sociales BANQUE POPUL 31/08/2019	208			208	
	2	Parts sociales BANQUE POPUL 29/09/2020	304			304	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	208					
	2	304					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
N-8						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .		
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.		
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❷ *.		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹=❷+❸-❹-❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SA VILLAGES VIVANTS		Néant <input type="checkbox"/> *																				
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois 12																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel	YP	10																				
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	625 490																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
TOTAL 1		OX	625 490																			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	113 077																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF	74 181																				
Variation positive des stocks	OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	832																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 2		OM	188 091																			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Achats	ON	62 876																				
Variation négative des stocks	OQ	13 485																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	90 145																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	125																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 415																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
TOTAL 3		OJ	169 047																			
IV Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3																				
		OG	644 534																			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	644 534																			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	625 490																			
Effectifs au sens de la CVAE		EY	10																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation	HR			/			/							/			/					

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2024

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 4 1 5 8 3 1 6 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA VILLAGES VIVANTS

ADRESSE (voie) 13 Rue de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL 26400

VILLE CREST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	35	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 706
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	224	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5 456

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant [X]

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 84158316400014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA VILLAGES VIVANTS

ADRESSE (voie) 13 Rue de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL 26400 VILLE CREST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 7

Table with 10 rows for filial information. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie), Code Postal, Commune, Pays.

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2024	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SA VILLAGES VIVANTS					
SIRET			8 4 1 5 8 3 1 6 4 0 0 0 1 4		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
13 Rue de l'Hôtel de Ville					
26400 CREST					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Location de terrains et d'autres biens immobiliers			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	15 566	Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées		ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
- du prestataire :					
- du comptable : SA CABINET GUIGARD VEYRET					
16 Rue Paul Henri Spaak 26000 VALENCE					
Tel : 0475419898					
- du conseil :					
Tel :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tel :					
- N° d'agrément :					

Cegid Group

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case
 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case
 dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de 2023

Crédit d'impôt recherche
(art 244 quater B du CGI) et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 13 Rue de l'Hôtel de Ville 26400 CREST			Ancienne adresse en cas de changement		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2023	et clos le	31/12/2023		
Activités		Code NACE		SIREN	
• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*					<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère			CX		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,					
Montant des crédits d'impôts du groupe			DX		
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)			DX1		
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)			DX2		
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2023			AZ		<input checked="" type="checkbox"/>
• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	625 490			
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	6
				• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ <input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

Crédit d'impôt pour dépenses de recherche prévu à l'article 244 quater B du CGI

I - Dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche)		Année civile 2023
A. Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	12 101
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	5 203

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	17 304
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise <i>(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)</i>	14	17 304
B. Dépenses relatives à des opérations de recherche externalisées auprès de certains organismes ² <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	15a	
	en France :	
à l'étranger ³ :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	16a	
	en France :	
à l'étranger ³ :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés : <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17</i> <i>Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité</i>	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance <i>Si la somme des lignes 15a, 15b (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'exécède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 19</i>	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 – ligne 19)] n'exécède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20</i> <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 – ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20</i>	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements <i>(ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)</i>	21	

² Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisées réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177)

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. Montant total des dépenses de recherche		
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) <i>(ligne 14+ ligne 21)</i>	22	17 304
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	24	1 298
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 22 – ligne 23a – ligne 23b – ligne 24 + ligne 25)</i>	26a	16 006
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer</i>	26b	
II - Dépenses de collection ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Collection)		Année civile 2023
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection <i>(ligne 27 + ligne 28)</i>	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	32	
Montant net total des dépenses de collection <i>(ligne 29 – ligne 30 – ligne 31 + ligne 32)</i>	33a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	33b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 26a + ligne 33a)</i>	34a	16 006
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i> <i>(ligne 26b + ligne 33b)</i>	34b	
III - Calcul du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection		
A. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 n'excède pas 100 000 000 €		
Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche (CIR – Recherche)		
Montant net total des dépenses de recherche <i>(report de la ligne 26a)</i>	35a	16 006
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i> <i>(report de la ligne 26b)</i>	35b	
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 35a - \text{ligne } 35b) \times 30\%] + (\text{ligne } 35b \times 50\%)$ ⁷	36	4 802
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 92a)</i>	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche <i>(ligne 36 + ligne 37)</i>	38a	4 802
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans les exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM

Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de collection (CIR – Collection)		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a – ligne 39b) x 30 %] + (ligne 39b x 50%) ⁸	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € – montant ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	4 802
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 87 est supérieure à 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (montant indiqué ligne 26a dans la limite de 100 000 000 € – ligne 87)	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 26b dans la limite de 100 000 000 € – ligne 87)	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(l. 47a – l. 47b) x 30 %] + (l. 47b x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (ligne 26a – 100 000 000 € – ligne 87)	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € – dépenses de recherche collaborative (ligne 49 x 5%)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 87 – ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 – ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50%) ⁹	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a – ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a – ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : <i>Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a</i>	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - Dépenses d'innovation ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Innovation) ⁸		
Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation	Année civile 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation [(ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c - ligne 76d) x 30 %] + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40%) + (ligne 76d x 35%) ¹²	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	4 802
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Ce taux est porté respectivement à 35% pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative prévu à l'article 244 quater B bis du CGI	
V - Dépenses de recherche collaborative ouvrant droit au crédit d'impôt (CRC)	Année civile 2023
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective <i>(Joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)</i>	81
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	en France :
	à l'étranger :
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement <i>Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83</i> <i>Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83</i>	83
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 – ligne 84 + ligne 85)	86
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative <i>[(ligne 86 – ligne 87) x 40%] + (ligne 87 x 50%)</i>	88
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 91d)</i>	89
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative <i>(ligne 88 + ligne 89)</i>	90

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS					
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS					
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		92a	92b	92c	92d

VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹⁶

- VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**
reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 79a et 89 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 79a, 79b et 89 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD
- VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :**
reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 79a et 89 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 79a, 79b et 89 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD
- VIII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit**

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹³ Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parés au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RCI-10-15-20, II-C § 300 à 400).

¹⁴ Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au I du B du II de l'article 244 quater bis du CGI (BOI-BIC-RCI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

¹⁵ Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹⁶ Sagissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE - ETATS ANNEXES

N° 2069-A-1-SD

Dépenses engagées
au titre de 2023

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 13 Rue de l'Hôtel de Ville 26400 CREST			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	
Activités		Code NACE	SIREN	

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2023 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1
Décrire succinctement le(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2024, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2023, et ressources associées

1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2024 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2023

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de recherche externalisée).

Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés au d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de recherche externalisée) :		
			Immobilisations affectées à chaque opération		
			Nature	Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche	
1					
2					
3					
4					
5					

Cegid Group

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)

1	
2	
3	
4	
5	

D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers

Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée	Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance
---	---

1		
2		
3		
4		
5		



2069-M-FC-SD
(2024)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SA VILLAGES VIVANTS
Adresse	13 Rue de l'Hôtel de Ville 26400 CREST
N° Siren	841583164

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	625 490	Plafond de déductibilité (20 000€ ou ligne 1 x 5%)	2	2	20 000
----------------------------------	---	---------	---	---	---	--------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	200	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	200	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	200
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	19 800

1 Pour les entreprises individuelles.
2 Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.
3 Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.
4 Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.
5 Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶		Excédents imputés ⁷		Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	200
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	200
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60% sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹¹ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	120

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	120
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 – montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 – montant case 24 si case 25 > case 24)	27	120

⁵ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁶ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

⁷ Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁸ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁹ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

¹⁰ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹¹ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹² Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

¹³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA VILLAGES VIVANTS
841583164 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CI formation des dirigeants d'entreprise	242
Réduction d'impôt au titre du mécénat	120

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CI en faveur de la recherche	4 802

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA VILLAGES VIVANTS du 01/01/2023
Adresse 13 Rue de l'Hôtel de Ville 26400 CREST au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MONSIEUR DUMAS SYLVAIN Codirecteur général				29, Rue Sadi carnot 26400 CREST				
2	MONSIEUR BOUTIN KUHLMANN Raphael CODIRECTEUR GENERAL				1, Rue Pasteur Boegner 26400 CREST				
3	MADAME GAILLARD Florie Responsable communication				1, Rue Courre-Commère 26400 CREST				
4	MADAME LIANZON Fabien Chargé accompagnement				8, Allée des Marronniers 63100 CLERMOND FERRAND				
5	MONSIEUR BERLINGEN Thibault Responsable accompagnement				Chemin des Arbods 26400 DIVAJEU				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	36 763		2 082	38 845				38 845	
2	36 686		2 077	38 763				38 763	
3	30 075			30 075				30 075	
4	29 941			29 941				29 941	
5	29 046			29 046				29 046	
6									
7									
8									
9									
10									
**	162 511		4 159	166 670				166 670	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 807
Total		1 807

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	168 477	- de l'exercice 2023.. ⑩	58 066
- de l'exercice précédent ⑩	3 580	- de l'exercice précédent ⑩	64 200
Nom et qualité du signataire DUMAS Sylvain Directeur général		À CREST _____, le 08/03/2024 Signature _____	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SA VILLAGES VIVANTS 13 Rue de l'Hôtel de Ville 26400 CREST
Numéro SIRET du principal établissement	84158316400014
Code APE	6820B

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 58 066
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		42 500

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i) 15 566

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Registre des immobilisations

Registre des immobilisations

Code	Désignation	Date acq.	M	T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
21820000 Matériel de transport									
000000001	Clio FD-752-WJ	21/02/19	L	20,00	11 088,79	8 563,02	2 217,76	10 780,78	308,01
000000021	Peugeot 208 FJ-383-DB VP	29/10/21	L	20,00	16 153,70	3 787,15	3 230,74	7 017,89	9 135,81
000000029	208 Peugeot occass GK-716LM VP	04/10/22	L	20,00	13 971,24	675,28	2 794,25	3 469,53	10 501,71
Total du compte 21820000					41 213,73	13 025,45	8 242,75	21 268,20	19 945,53
21830000 Matériel de bureau et matériel info									
000000002	Macbook Air VD	30/10/18	L	33,33	685,00	685,00		685,00	
000000003	Macbook TB	01/09/19	L	66,67	565,83	565,83		565,83	
000000004	PC DELL Latitude E5470	23/10/19	L	100,00	461,25	461,25		461,25	
000000011	Ordinateur portable HP 14"	20/02/20	L	33,33	315,83	301,51	14,32	315,83	
000000012	PC fixe Dell 9020 ssd240 8go i5	13/10/20	L	33,33	241,67	178,57	63,10	241,67	
000000013	Portable Lenovo I 450 i5 8 go ssd24	13/10/20	L	33,33	325,00	240,13	84,87	325,00	
000000022	Mc Book Air 13"	31/03/21	L	33,33	582,50	340,33	194,17	534,50	48,00
000000023	Mc Book Air 13"	11/06/21	L	33,33	640,83	332,28	213,61	545,89	94,94
000000024	4 Fauteuils noir	22/06/21	L	20,00	1 050,00	320,25	210,00	530,25	519,75
000000025	Ordi portable Lenovo	30/11/21	L	33,33	681,67	246,79	227,22	474,01	207,66
000000031	Copieur SHARP MX3070	19/04/22	L	25,00	2 800,00	490,00	700,00	1 190,00	1 610,00
000000034	TV Samsung Brun Salle de réunion	31/05/22	L	33,33	699,00	136,56	233,00	369,56	329,44
000000038	MacBook Air 13"	19/10/22	L	33,33	999,17	66,61	333,06	399,67	599,50
000000046	Portable Lenovo T470 i5 (anais)	02/03/23	L	33,33	357,50		98,97	98,97	258,53
000000047	Machine Espresso KRUPS	07/04/23	L	20,00	916,66		134,44	134,44	782,22
000000048	MacBook Pro 16"+Ecran+acc	21/07/23	L	33,33	1 553,09		230,09	230,09	1 323,00
000000051	APPLE MBA13 (RBK)	29/11/23	L	33,33	832,42		24,66	24,66	807,76
000000050	MACBOOK AIR 256GO occasion	19/12/23	L	33,33	482,50		5,36	5,36	477,14
Total du compte 21830000					14 189,92	4 365,11	2 766,87	7 131,98	7 057,94
26110000 Parts sociales SCI									
000000007	Parts sociales SCI LIVRE	30/11/18	N		500,00				500,00
000000006	Parts sociales SCI VV BOFFRES	30/06/19	N		0,10				0,10
000000005	Parts sociales SCI VV DROME	31/07/19	N		0,10				0,10
000000027	VV DROME ROYANS - 50 Parts (Constit	20/10/20	N		50,00				50,00
000000028	VV TERRITOIRE SUD EST - 50 parts	16/08/21	N		50,00				50,00
000000026	VV VERCORS - 50 parts (Constitution	01/09/21	N		50,00				50,00
000000045	Parts sociales VV ALPES	16/11/22	N		50,00				50,00
Total du compte 26110000					700,20				700,20
26120000 Actions SCA VV									
000000039	Actions FONCIERE SOLIDAIRE VV	14/02/20	N		29 000,00				29 000,00
000000040	Actions FONCIERE SOLIDAIRE VV	15/09/20	N		68 800,00				68 800,00
Total du compte 26120000					97 800,00				97 800,00
27110000 Autres titres immobilisés									
000000010	10 Parts sociales C Coop	26/07/19	N		152,50				152,50
000000008	Parts sociales BANQUE POPULAIRE	31/08/19	N						
000000042	10 Parts sociales PLATEAU URBAIN	30/01/20	N		500,00				500,00
000000017	Parts sociales BANQUE POPULAIRE	29/09/20	N						
000000018	33 parts sociales C Coop	30/09/20	N		503,25				503,25

Registre des immobilisations

Report		27110000 Autres titres immobilisés						
Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC	
000000043	10 Parts sociales BASE COMMUNE	16/12/20 N	100,00				100,00	
000000041	Parts sociales BANQUE POPULAIRE	24/03/22 N	50 000,00				50 000,00	
000000049	3279 parts sociales C Coop	05/01/23 N	50 004,75				50 004,75	
000000052	10 parts SCIC-SA CAAP	03/02/23 N	1 000,00				1 000,00	
000000053	10 parts SCIC-SA BIEN COMMUN	31/10/23 N	1 000,00				1 000,00	
Total du compte 27110000			103 260,50				103 260,50	
27610000 Créances diverses rattachées								
000000044	Avance SCI DU LIVRE	12/01/19 N	19 500,00				19 500,00	
Total du compte 27610000			19 500,00				19 500,00	
Total de la liste simplifiée			276 664,35	17 390,56	11 009,62	28 400,18	248 264,17	
Répartition des dotations économiques					11 009,62	linéaire dégressif variable		

Etat prévisionnel économique sur 5 ans

Code	Désignation	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	Cumul	VNC
21820000 Matériel de transport								
000000001	Clio FD-752-WJ	2 217,76	308,01				11 088,79	
000000021	Peugeot 208 FJ-383-DB V	3 230,74	3 230,74	3 230,74	2 674,33		16 153,70	
000000029	208 Peugeot occass GK-7	2 794,25	2 794,25	2 794,25	2 794,25	2 118,96	13 971,24	
Total du compte 21820000		8 242,75	6 333,00	6 024,99	5 468,58	2 118,96	41 213,73	
21830000 Matériel de bureau et matériel info								
000000002	Macbook Air VD						685,00	
000000003	Macbook TB						565,83	
000000004	PC DELL Latitude E5470						461,25	
000000011	Ordinateur portable HP 14'	14,32					315,83	
000000012	PC fixe Dell 9020 ssd240 €	63,10					241,67	
000000013	Portable Lenovo I 450 i5 8	84,87					325,00	
000000022	Mc Book Air 13'	194,17	48,00				582,50	
000000023	Mc Book Air 13'	213,61	94,94				640,83	
000000024	4 Fauteuils noir	210,00	210,00	210,00	99,75		1 050,00	
000000025	Ordi portable Lenovo	227,22	207,66				681,67	
000000031	Copieur SHARP MX3070	700,00	700,00	700,00	210,00		2 800,00	
000000034	TV Samsung Brun Salle de	233,00	233,00	96,44			699,00	
000000038	MacBook Air 13"	333,06	333,06	266,44			999,17	
000000046	Portable Lenovo T470 I5 €	98,97	119,17	119,17	20,19		357,50	
000000047	Machine Espresso KRUPS	134,44	183,33	183,33	183,33	183,33	867,76	48,90
000000048	MacBook Pro 16"+Ecran+	230,09	517,70	517,70	287,60		1 553,09	
000000051	APPLE MBA13 (RBK)	24,66	277,47	277,47	252,82		832,42	
000000050	MACBOOK AIR 256GO oc	5,36	160,83	160,83	155,48		482,50	
Total du compte 21830000		2 766,87	3 085,16	2 531,38	1 209,17	183,33	14 141,02	48,90
26110000 Parts sociales SCI								
000000007	Parts sociales SCI LIVRE						500,00	
000000006	Parts sociales SCI VV BOF						0,10	
000000005	Parts sociales SCI VV DRK						0,10	
000000027	VV DROME ROYANS - 50						50,00	
000000028	VV TERRITOIRE SUD ES						50,00	
000000026	VV VERCORS - 50 parts (50,00	
000000045	Parts sociales VV ALPES						50,00	
Total du compte 26110000							700,20	
26120000 Actions SCA VV								
000000039	Actions FONCIERE SOLIC						29 000,00	
000000040	Actions FONCIERE SOLIC						68 800,00	
Total du compte 26120000							97 800,00	
27110000 Autres titres immobilisés								
000000010	10 Parts sociales C Coop						152,50	
000000008	Parts sociales BANQUE P							
000000042	10 Parts sociales PLATEA						500,00	
000000017	Parts sociales BANQUE P							

Etat prévisionnel économique sur 5 ans

Report		27110000 Autres titres immobilisés						
Code	Désignation	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	Cumul	VNC
000000018	33 parts sociales C Coop							503,25
000000043	10 Parts sociales BASE C							100,00
000000041	Parts sociales BANQUE P							50 000,00
000000049	3279 parts sociales C Coop							50 004,75
000000052	10 parts SCIC-SA CAAP							1 000,00
000000053	10 parts SCIC-SA BIEN C							1 000,00
Total du compte 27110000								103 260,50
27610000 Créances diverses rattachées								
000000044	Avance SCI DU LIVRE							19 500,00
Total du compte 27610000								19 500,00
Total de la prévision économique		11 009,62	9 418,16	8 556,37	6 677,75	2 302,29	55 354,75	221 309,60